

# CIAS AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

**33 Place des promenades 79600 AIRVAULT - Tél : 05.49.63.60.75**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - SEANCE DU 20/06/2019

L'an deux mille dix-neuf le vingt du mois de juin à 19 heures, le Conseil d'Administration du CIAS Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué par Mme Frédérique DAMBRINE Vice-présidente déléguée par Mr FOUILLET Olivier Président, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de son siège 33 place des Promenades à Airvault.

11 présents : BARIGAULT Jeanne, BRAUD Françoise, CHARRIER Maryse, COIFFARD Jean-François, DAMBRINE Frédérique, FOUILLET Olivier, GLORIAU Lucette, MARSAULT Hélène, NIVEAU Nicole, ROBERT Daniel, ROY Jacques.

Préfecture de Deux-Sèvres

### **2 pouvoirs**

Marie-Hélène BRUNET a donné pouvoir à Jeanne BARIGAULT

Jean-Pierre CESBRON a donné pouvoir à Lucette GLORIAU

**Excusé (e) s** : Lucienne AUBRY, Sylvie JOZEAU, Jacques LAVIGNE, Joël MEUNIER, Micheline REAU

**Absent (e) s** : Maryse BARIGAULT, Pierrette MILLIASSEAU, Jean VOYER

27 JUIN 2019

### **Jeanne BARIGAULT a été élu secrétaire de séance.**

.....

## PROPOSITION OUVERTURE DE POSTE D'AGENT SOCIAL AU 01/09/2019

Mme la Vice-présidente informe le Conseil d'administration qu'un agent social principal 2ème classe à 32h demande sa mutation pour intégrer le CIAS Airvaudais Val du Thouet au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Mme la Vice-présidente propose l'ouverture :

- d'un poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à 32h au 1<sup>er</sup> septembre 2019 au vu du délai légal de publicité

**D 2019-015**

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dite LE PORS portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- Vu le Décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux
- Vu le Décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C.
- Considérant les besoins de recruter deux agents sociaux

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil d'administration décide

- ✓ de créer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019
  - 1 poste d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet pour 32 heures semaine
- ✓ Que les horaires ordinaires de travail de ces agents seront indiqués dans leur fiche de poste
- ✓ Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, l'agent pourra exceptionnellement travailler en dehors de ses horaires habituels de travail définis ci-dessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000.
- ✓ Les heures ainsi effectuées seront alors, en priorité, à récupérer.
- ✓ de modifier en conséquence le tableau des effectifs
- ✓ que ces postes seront pourvus par voie statutaire ou à défaut contractuelle
- ✓ d'autoriser Mme la Vice-présidente à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ce poste.

**Pour extrait conforme,**

*Airvault le 21 juin 2019*

**La Vice-présidente,**

*Frédérique DAMBRINE*



A circular official stamp from the CAS AIRVAULT VAL DU THOUJET. The stamp contains the text: "CAS AIRVAULT VAL DU THOUJET" around the perimeter, "79600" in the center, and "AIRVAULT" below the number. The stamp is partially obscured by a large, stylized blue handwritten signature that reads "FRÉDÉRIQUE DAMBRINE".